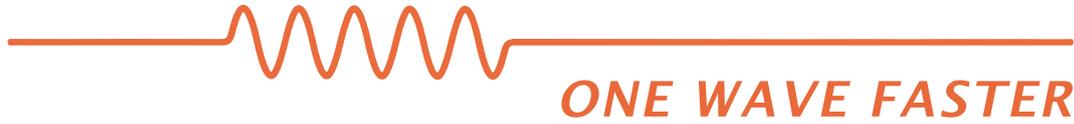


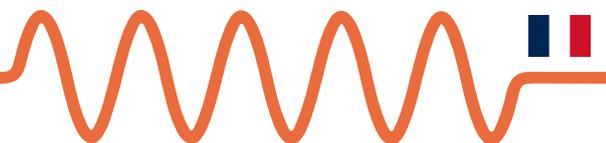
BREIMER-ROTH
TRANSFORMATOREN



ONE WAVE FASTER

CODE DE CONDUITE

de Breimer-Roth GmbH



**„Tout travail est important, même le plus modeste.
Personne ne doit s’imaginer que son travail
est supérieur à celui d’un collègue.
Chacun doit contribuer au bien de l’ensemble.“**

Robert Bosch

Notre principe directeur exprime clairement les valeurs qui nous unissent et la manière dont nous souhaitons travailler ensemble, aujourd’hui et à l’avenir. Il nous donne une orientation claire et nous aide à assurer le succès durable de notre entreprise. Car chacun, par son comportement et son engagement, contribue au succès collectif de notre organisation.

Nos valeurs – telles que la responsabilité individuelle, l’ouverture, la transparence ainsi qu’un comportement toujours conforme à la loi et éthique – constituent le fondement de notre action au quotidien.

Le code de conduite constitue une ligne directrice obligatoire pour nos décisions et notre comportement – dans nos relations mutuelles, avec nos partenaires commerciaux et envers le public. Nous sommes tous tenus de respecter activement les principes énoncés ici et de les incarner au quotidien. Car nous portons tous la responsabilité de la réputation et de l’intégrité de notre entreprise. Un seul manquement individuel peut déjà causer des dommages considérables.

La pérennité et le développement continu de notre entreprise dépendent essentiellement de notre engagement en matière de responsabilité sociétale et de la manière dont nous sommes perçus : comme un partenaire fiable et digne de confiance.

1. Respect du droit en vigueur aux niveaux local, national et international

Le respect des lois et des règlements va de soi pour nous et constitue un principe fondamental d'une conduite économique responsable. Ce n'est qu'à cette condition que notre entreprise peut agir avec succès à l'échelle mondiale. Toute violation des lois ou règlements en vigueur peut avoir de graves conséquences.

2. Tirer ensemble dans la même direction

L'ouverture et la reconnaissance mutuelle caractérisent nos relations.

Nous nous appuyons sur des valeurs fortes telles que la fiabilité, l'honnêteté, la crédibilité et l'intégrité.

Le respect des lois et des règles nous va de soi. Un comportement conforme aux normes professionnelles les plus élevées est exigé de nos collaborateurs. En cas de violation des directives, règlements ou prescriptions en vigueur, des mesures disciplinaires seront prises.

3. Leadership et relations sociales

Les échanges ouverts concernant les préoccupations contribuent de manière décisive à réduire la fréquence des comportements fautifs ou à les détecter et corriger rapidement. C'est pourquoi nous accordons une grande importance à un climat de confiance où les collaborateurs peuvent s'adresser librement et en toute confiance à leurs supérieurs ou à la direction, même pour des sujets critiques.

Les tentatives d'intimidation et les représailles à l'encontre des collaborateurs qui signalent, de bonne foi, un comportement fautif avéré ou supposé ne sont pas tolérées. « De bonne foi » signifie pour nous qu'une personne est convaincue que sa déclaration correspond à la vérité, indépendamment du fait que sa version soit confirmée ultérieurement ou non.

4. Confiance et respect

Nous veillons à un environnement de travail exempt de toute forme de discrimination.

Chaque individu a le droit d'être traité de manière juste, digne et respectueuse. Nous ne faisons aucune distinction et favorisons un cadre de travail marqué par le respect et la tolérance, où la valeur et la dignité de chacun sont reconnues, et où tous les collaborateurs se traitent mutuellement avec courtoisie, honnêteté et dignité. Le harcèlement, l'intimidation et le mobbing ne sont pas tolérés.

Les décisions liées au personnel doivent être prises sans aucune discrimination. Aucun comportement discriminatoire à l'encontre des collaborateurs ou des candidats, basé sur l'origine ethnique, la parentalité, l'état civil, l'âge, un handicap, la religion, les convictions, l'orientation sexuelle ou tout autre motif interdit par la législation anti-discrimination, ne sera toléré.

5. Prévention des conflits d'intérêts

Les décisions commerciales sont prises exclusivement dans l'intérêt supérieur de l'entreprise.

Les collaborateurs concernés par un conflit d'intérêts potentiel ou avéré sont tenus d'en informer rapidement leur supérieur hiérarchique ou la direction afin de trouver une solution rapide.

6. Utilisation des biens de l'entreprise

Une grande importance est accordée à une utilisation soigneuse et responsable des produits fabriqués, des outils de travail utilisés ainsi que de la propriété intellectuelle de l'entreprise.

Les biens de l'entreprise sont destinés exclusivement à l'usage des activités commerciales prévues. Toute utilisation abusive à des fins autres, notamment personnelles inappropriées, illégales ou non autorisées, est strictement interdite.

7. Comportement envers les fournisseurs

Toutes les informations commerciales de nos partenaires ainsi que leurs secrets d'affaires sont traités avec sensibilité et confidentialité.

En retour, nous attendons également de nos partenaires commerciaux qu'ils fassent preuve d'intégrité ainsi que d'un comportement conforme à la loi et éthique.

8. Comportement envers les clients

Un comportement constamment juste et honnête envers nos clients est exigé.

Nous agissons rapidement pour nos clients et planifions avec clairvoyance.

Notre objectif principal est d'établir et de maintenir une relation client durable et stable grâce à une haute qualité, une disponibilité rapide et une livraison efficace.

9. Corruption et pots-de-vin

Aucune forme de corruption ni de pot-de-vin ne sera tolérée, qu'elle cause ou non un préjudice au patrimoine de notre entreprise ou à celui de tiers.

Il est interdit à nos collaborateurs d'accepter ou d'offrir des avantages de toute nature en échange d'une contrepartie.

Nos partenaires commerciaux sont également invités à éviter tout conflit d'intérêts.

10. Concurrence loyale

Nous nous engageons en faveur d'une concurrence loyale et respectons les lois et règles en vigueur.

Toute entente sur les prix, conditions ou stratégies avec des concurrents, fournisseurs ou autres entreprises, susceptible de fausser la concurrence loyale, est interdite au sein de notre entreprise.

11. Droits de l'homme et santé

Nous respectons la dignité et les droits individuels de toutes les personnes avec lesquelles nous collaborons — que ce soit au sein de notre entreprise ou dans le cadre de relations commerciales.

Un environnement de travail sûr et sain est pour nous une priorité absolue. C'est pourquoi nous appliquons strictement toutes les lois et réglementations en matière de santé et sécurité au travail.

Nos responsables ont une responsabilité particulière : ils veillent à ce que des procédures appropriées et des mesures de protection soient mises en place pour garantir la santé et la sécurité de tous les collaborateurs.